

Mairie de PROPIAC LES BAINS

République Française

Date de Convocation : 20/03/2025	Membres : En Exercice : 10 Pour : 7 contre : 0	Présents : 7 abstention : 0	Votants : 7
-------------------------------------	--	--------------------------------	-------------

Le 1^{er} avril 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Alan PUSTOCH, Maire.

Etaient présents : Thierry BRUSSET, Dorian DUBOUCHET, Élie GIRARD, Sébastien GIRARD, Franck PEUVRIER
Monique ZIMMERMANN,

Etaient absents : Marie-José BRUSSET, Driss EL JABBAHI, , Éric CLOT

Secrétaire de séance : Monique ZIMMERMANN

Délibération n°2025-11 du 1^{er} avril 2025

Affectation du résultat 2024

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2025-08 du 4 mars 2025

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 124 162.92 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 124 624.12 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : - 110 352.34 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 55 911.92 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 20 000.00 €

En recettes pour un montant de : 4 000.00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 2 189.42 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 2 189.42 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 178 346.62 €

Fait et délibéré à PROPIAC, le 1^{er} avril 2025

Le Maire,
Alan PUSTOH

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 026-212602569-20250401-DELIB202511-DE